

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 170

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 42 BIS**

- I. – Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 7.
- II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime une disposition introduite par le Sénat, qui prévoit la participation obligatoire des psychologues inclus dans le dispositif de l'article 42 *bis* au projet territorial de santé mentale.